

swiss masters running

Règlement

Pour les organisateurs de courses du

smrun Masters Laufcup

Table des matières


1. Processus / Conditions Préalables.....	2
2. Objectif.....	2
3. Validité	2
4. Compétence.....	2
5. Conditions Cadres.....	2
6. Directives.....	3
7. Avantages pour les organisateurs.....	5


Votre interlocuteur auprès du smrun:

swiss masters running – smrun

Stephen Dunlop

Responsable de la Masters Laufcup

 +41 79 402 56 15

 laufcup@smrun.ch

 www.smrun.ch

Mise à jour:

- Décision prise lors de la réunion du Comité du 23.09.2019: adaptation de l'art. 6
- Décision prise lors de la réunion du Comité du 19.11.2021: Adaptation des art.12, 15 et 16
- Décision prise lors de la réunion du Comité du 30.09.2022: Révision de divers articles
- Décision prise lors de la réunion du Comité du 21.06.2023: Révision de divers articles

1. PROCESSUS / CONDITIONS PRÉALABLES

Le smrun gère une banque de données (Webling). Les organisateurs de courses peuvent être sollicités par nos soins ou peuvent poser leur candidature pour y figurer, ce qui implique l'acceptation du présent règlement. De notre banque de données notre commission de la Coupe de courses sélectionne en octobre les organisateurs pour l'année suivante (voir art. 5.3). Début novembre, les ceux qui ont été retenus seront dûment informés.

2. OBJECTIF

Le smrun organise chaque année un championnat interne : la «smrun Masters Laufcup» pour favoriser la pratique et le développement de la course à pied en Suisse et permettre aux «Masters» de se confronter jusqu'à un âge avancé à des coureurs de la même catégorie d'âge. Le « smrun » cherche à renforcer la collaboration avec les organisateurs de compétitions et à trouver une solution gagnant-gagnant pour les deux parties.

3. VALIDITÉ

Le présent règlement entre en vigueur pour toutes les compétitions à partir du 1.1.2024.

4. COMPÉTENCE

Le Comité du « smrun » est compétent pour l'élaboration et l'approbation du règlement.

5. CONDITIONS CADRES

- 5.1. La «Masters Laufcup» comprend en règle générale un total de 18 manifestations de course à pied en Suisse¹. Les compétitions se déroulent tout au long de l'année civile Les courses de décembre ne peuvent pas être prises en compte car leurs résultats ne pourraient pas être enregistrés dans notre « Journal» de fin d'année. Une course disputée en décembre peut toutefois être retenue comme 1ère course de l'année suivante.
- 5.2. Le «smrun» s'est référé en 2020, sur la base d'un sondage effectué sur la liste des courses du *webling* (plus à jour) ainsi que sur la liste des courses soumises à la taxe « sport de masse» due à Swiss Athletics, pour présélectionner des courses pouvant être intégrées dans notre coupe. Ce répertoire a été actualisé par notre responsable de la Coupe sur le

¹ Principauté de Liechtenstein incluse

webling². Certaines courses n'y figurent plus suite à la mise à jour effectuée périodiquement.

- 5.3. Les championnats suisses de Swiss Athletics sur 10 km, le semi-marathon, le marathon et la course de montagne ainsi que la compétition précédant l'assemblée générale du « smrun » sont considérés comme figurant automatiquement sur la liste des compétitions retenues pour la « Masters Laufcup ».
- 5.4. Le «smrun» veille à éviter des conflits de date entre manifestations de course à pied d'une part, période de vacances, et les championnats d'Europe et du monde des «Masters» d'autre part. Pour le choix des courses il est notamment tenu compte des statistiques de participation de nos membres, de leur appartenance cantonale, des différentes régions du pays et de leur étalement au cours de l'année.

6. DIRECTIVES

- 6.1. Un organisateur de course augmente ses chances d'être pris en considération en proposant à nos membres un parcours de marche sportive ou nordique.
- 6.2. Pour les heures de départ, la commission de course veille à ce que les lieux des courses soient aussi aisément accessibles que possible en transports publics, afin de garantir d'une part du temps pour l'échauffement et d'autre part un retour facile pour ceux qui viennent de loin.
- 6.3. En règle générale, les courses sélectionnées pour la Coupe des courses sont soumises à la taxe sur le sport versée à Swiss Athletics.
- 6.4. Les organisateurs de courses sont tenus de proposer les catégories d'âge suivantes pour les femmes et les hommes : 30³, 40, 50, 60, 70, 80⁴, désignées : F/M 30, 40, 50, 60, 70, 80 (non pas "seniors", "vétérans" ou autres).
- 6.5. Impression du logo du «smrun» avec mention: "La course fait partie de la « Masters Laufcup"⁵ sur l'annonce électronique et imprimée de la

² Webling: base de données interne au smrun

³ Âge pour les catégories de « Masters » : dès 35 ans

³ Pour les championnats nationaux les catégories de « Masters » vont de 5 en 5 ans

³ La publication de la course dans le « LaufGuide de Swiss Athletics est de la responsabilité de son organisateur

³ Les organisateurs de championnats nationaux sont exemptés de cette taxe

³ Insertions : ½ page CHF 180.000 net 1/1 CHF 290.00 Gratuit pour les organisateurs de championnats de Suisse

course. Notre logo est automatiquement envoyé à l'organisateur par le responsable de la Coupe.

- 6.6. L'organisateur, une fois l'information publiée que sa course a été retenue pour la «smrun-Laufcup» recevra une facture de CHF 150.00⁶ émise par notre caissier.
- 6.7. L'organisateur fera paraître une annonce dans notre «Journal⁷». Annonces : coûts nets, une page A5 en format paysage CHF 180.- / une page A4 en format portrait CHF 290.- (cette contribution n'est pas perçue pour les organisateurs de championnats suisses) Elle sera envoyée au plus tard 3 mois avant la course sous forme électronique à : « laufcup@smrun.ch ». Une liste complète des dates de parution et des délais de rédaction de notre Journal est envoyée aux organisateurs par courriel séparé par notre responsable de la Coupe. Après avoir communiqué à l'organisateur que sa course compte pour la « Laufcup » de l'année suivante, le montant de l'annonce prévu (même si aucune annonce n'a été mise à disposition) sera facturé par notre caissier. Les délais rédactionnels sont en général le 15 février, le 15 mai, le 15 août et le 15 novembre.
- 6.8. L'organisateur des compétitions mettra à disposition gratuitement une table et un banc, pour le stand d'information du «smrun» de 3 mètres sur 3, à un endroit approprié.
- 6.9. Une liste complète des résultats chronométrés (avec au minimum : nom, prénom, année de naissance et temps) doit être mise à disposition le jour de la manifestation sous forme électronique (format Excel), pour notre mise à jour du classement général de la coupe. À envoyer à : laufauswertungen@smrun.ch par courriel. Cette tâche devrait être assurée par le service du chronométrage. Le « smrun » règle la protection de ces données à l'interne.
- 6.10. Deux dossards gratuits seront attribués au «smrun» et remis spontanément au plus tard un mois avant la date de clôture des inscriptions soit sous forme de code pour les inscriptions en ligne, soit sur papier au responsable de la Coupe des courses (coordonnées ci-dessous ou par courriel à : laufcup@smrun.ch).
- 6.11. Le processus de sélection des courses est défini dans un règlement pour les membres de cette commission .

- 6.12. Au plus tard à la mi-octobre, la commission de course statue définitivement sur le choix des compétitions de la «Masters Laufcup» de l'année suivante. Elle dépend de Swiss Athletics qui lui communique à temps les dates et les lieux des championnats nationaux. L'information est ensuite transmise à tous les organisateurs de courses à qui notre logo sera remis simultanément.
- 6.13. Quelques tables seront réservées au «smrun» avec des marques distinctives, pour réunir après les courses nos nombreux membres autour d'un pot, en soutenant ainsi la cantine de l'organisateur.
- 6.14. Exigences pour la page d'accueil du site de l'organisateur :
Doivent impérativement figurer:
- La date de la course avec le jour de la semaine. (par ex.: samedi 18 mars 2023).
 - La date de la course de l'année suivante (avec éventuellement la mention : date provisoire).
 - Les heures de départ, les catégories, etc., le tout clairement.

7. AVANTAGES POUR LES ORGANISATEURS

- 7.1. Les courses faisant partie de la « Smrun Masters Laufcup » attirent un nombre plus élevé de participants. Le record de participation de nos membres est de 342. (Après la pandémie 80 - 100 par course).
- 7.2. L'enregistrement des courses recensées dans notre système logiciel "webling" est gratuit pour les organisateurs.
- 7.3. La liste des courses retenues est publiée gratuitement sur le site Internet du «smrun », via les canaux de médias sociaux disponibles et dans nos Journaux. Tous nos membres en sont informés.
- 7.4. A fin octobre au plus tard, le responsable de la coupe communique à Swiss Athletics la liste des courses de la coupe à insérer dans le guide des courses.
- 7.5. Le responsable de la Coupe des courses du « smrun » publie un communiqué à l'attention de la presse et des clubs liés à Swiss Athletics.
- 7.6. Dès la première course de la coupe, des prospectus de promotion des compétitions de la coupe des courses seront à disposition au stand du « smrun ».

- 7.7. Les organisateurs peuvent déposer les prospectus pour leurs manifestations sur notre stand avant le départ de la course.

Veillez les envoyer à l'adresse de notre responsable de la gestion du stand:

Willi Guggisberg
Arastrasse 20,
3048 Worblaufen